

**REGLEMENT DES TEMPS D'ACCUEIL COLLECTIF**

DEFINITION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les temps d'accueil collectif sont des supports au soutien à la professionnalisation.</li> <li>- Ce sont des temps de travail, d'échanges de pratiques professionnelles et d'observation.</li> <li>- Les professionnel.le.s proposent un espace permettant à l'enfant d'être à l'initiative de ses mouvements, de son jeu. Ils doivent respecter les besoins physiques et psychologiques de l'enfant ainsi qu'une discrétion professionnelle.</li> </ul>
INSCRIPTION	<p>Les inscriptions s'effectuent lors d'une réunion organisée par le RAM. En cours d'année, les inscriptions sont possibles en fonction des places disponibles. L'assiduité des inscrits est souhaitable. Seuls, les enfants inscrits avec retour du dossier complet seront admis aux temps d'accueil collectif.</p> <p><b><u>Pièces à fournir :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'autorisation de participation aux temps d'accueil collectif comportant : l'identité des parents, de l'enfant et de l'assistant.e maternel.le autorisé.e à accompagner l'enfant, les références de l'assurance responsabilité professionnelle de l'assistant.e maternel.le, les coordonnées téléphoniques des parents.</li> <li>- Le certificat médical dûment rempli, mis à jour tous les ans au regard du calendrier vaccinal et indiquant l'aptitude de l'enfant à vivre en collectivité.</li> <li>- Un seul dossier est demandé par enfant même s'il participe à plusieurs temps d'accueil collectif et reste valable tout le temps où l'enfant est accueilli chez le même assistant maternel.</li> </ul>
LIEUX / HORAIRES	Ils sont précisés sur le planning d'activités établi par le relais.
L'ÉQUIPE DU RELAIS	Elle est présente pour vous accompagner sur ce temps professionnel.
PARTICIPATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants pourront participer jusqu'à la date anniversaire des 4 ans de l'enfant.</li> <li>- Les temps d'accueil collectif sont ouverts aux familles accompagnées de leur assistant.e maternel.le sous réserve d'avoir prévenu le relais.</li> <li>- Une tenue adaptée permettant une liberté de mouvements et respectant l'obligation de laïcité est exigée pour les enfants et les adultes accompagnants.</li> <li>- Les enfants et les adultes se muniront de chaussons, excepté en motricité où il est impératif d'être pieds nus.</li> <li>- Il n'est pas autorisé de filmer et de photographier, en référence au droit à l'image.</li> </ul>
RESPONSABILITÉ ET UTILISATION DES LOCAUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les assistant.e.s maternel.le.s sont responsables des enfants les accompagnant.</li> <li>- Le matériel mis à disposition doit être utilisé dans les conditions normales pour lesquelles il a été conçu.</li> <li>- Aucun objet pouvant porter atteinte à la sécurité des enfants ne doit pénétrer dans les locaux (jouets interdits aux enfants de moins de 36 mois, bonbons, bijoux, barrettes...).</li> <li>- Il est conseillé de prévoir un système d'antivol pour les poussettes.</li> </ul> <p>En cas de perte ou de vol d'objets personnels, la responsabilité de la ville de Tours et de celle de ses agents ne saurait être mise en cause.</p>

## **AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX TEMPS D'ÉVEIL**

Je soussigné(e).....

Parent(s) de l'enfant :

Nom, Prénom ..... né(e) le .....

Autorise l'assistant(e) maternel(le) .....

Domicilié(e) .....

Tél : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**À participer aux activités proposées par le Relais Assistants Maternels de la Ville de Tours avec mon enfant, celui-ci restant sous la responsabilité de l'assistant maternel.**

Coordonnées des parents :

Adresse .....

Tél en cas d'urgence professionnel ou portable (mère) : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Tél en cas d'urgence professionnel ou portable (père) : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**J'atteste avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des temps d'éveil, je m'engage à les respecter et à fournir le certificat médical.**

Fait à Tours, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature :

*Les parents sont invités à contracter une assurance « responsabilité civile » pour les dommages susceptibles d'être causés par l'enfant.*

---

**Cadre réservé à l'assistant(e) maternel(le) :**

Assurance responsabilité professionnelle de l'assistant maternel contractée auprès de (compagnie d'assurance) .....

Sous le contrat n° .....

**Je soussigné....., atteste avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des temps d'éveil et m'engage à les respecter.**

Fait à Tours, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature :